

Département des Deux-Sèvres.

Commune de la Courade.

Projet de Construction d'un temple

Devis et Cahier des Charges.

Chapitre I.

Indications générales.

Le projet de construction d'un temple protestant à la Courade comprend :

- 1^o La construction d'un corps de bâtiment servant de temple.
- 2^o ~~Une~~ ^{d'une} ~~partie~~ ^{paroi} devant le temple.

Description sommaire.

L'établissement projeté est en bordure du chemin d'axe n° 7 de la C^{te} de la Courade.

Le Corps de bâtiment aura les dimensions suivantes, ^{8^m} en façade et ^{12,50^m} en profondeur, avec 4 contreforts de 0^m40 sur 0^m60 et une hauteur sous plafond de 4^m.

~~Sur le devant existera un portique de 2^m00 de profondeur sur 3^m40 de largeur.~~

L'épaisseur des murs de fondation sera de 0.60. Elles seront posées sur terrain solide.

Pour les murs en élévation il existera un retrait de chaque côté des murs de fondation, ils auront 0.10 d'épaisseur.

~~Dans le front du temple, il existera une cloison formant deux coupes pour servir de vestibule et de la Niche.~~

Dans le maître d'œuvre du temple et se composera d'une tribune, d'une table de communication et de ²² bancs.

Chapitre II

Indication des lieux d'extraction Nature des matériaux

Maconnerie.

Chaux

La chaux hydraulique proviendra des fours d'Echoisy. La chaux pour maçonnerie des fours de la Pilledieu des Coutils de La Motte.

Sable

Le sable pour maçonnerie proviendra ~~de la contrée~~ ^{des carrières de la contrée par préférence} et sera de nature ~~calcaire~~ ^{siliceuse} et exempt de toute matière terreuse.

Moellons

Le sable pour crépis et enduit sera du sable de rivière.

Les moellons proviendront des carrières ^{indiquées par le municipal et mises gratuitement au service des entrepreneurs} de la contrée, ils devront être durs, bien gisants et dépouillés de toute matière terreuse.

Pierre de taille

La pierre de taille, dure et tendre ^{Chyrozaggi, P. min. et faitout} proviendra des carrières de Salles.

Toutes les pierres de taille seront choisies dans les bancs les plus homogènes et les meilleurs des carrières. Elles seront parfaitement pleines, d'un grain égal, et ayant toutes les qualités requises pour donner après la taille un parement très régulier.

Briques

Dans les constructions, aucune pierre ne pourra être posée en défilé.

Les briques seront prises chez M^r Mialon à Rabolet de 1^{re} qualité.

Bois de chêne

Charpente.

Les bois de chêne à employer seront ceux du pays. Ils seront de première qualité, sans échauffures, roudures, gelivures, noeuds vicieux,

ou cassants, de droit fil, bien secs, bien équarris et sans aubier, et auront un an de débit.

Bois de sapin

Les bois seront en sapin rouge 1^{ère} qualité, du Nord, bien droits, non échauffés, ni fendillés, bien homogènes et bien marchands. Il ne sera toléré aucun démaigrissement, ni sur les arêtes, ni sur les faces.

Ardoises

Couverture et Linguerie.
Les ardoises ^{de la région de la maison Proust} seront de Angers 1 carrés, ^{Plancher} fortes de 0,297 sur 0,216 avec l'épaisseur moyenne de 0,0028 à 0,0040 posées à crochet.

Lattis.

Le lattis sera en liteau de bois blanc de 0,018 sur 0,050

Zinc

Le zinc employé sera le N° 14. La feuille pèsera le mètre carré 5,74 au moins

Qualité des bois

Menuiserie
Les bois à employer seront toujours de la meilleure qualité dans l'espèce demandée. Ils devront avoir au moins deux années de débit. Ils seront parfaitement secs et sains, sans aubier ni noeuds vicieux.

Plâtrerie.

Le plâtre sera de la meilleure qualité, bien cuit, onctueux, non éventé, passé au tamis de soie ou au panier.

Serrurerie

Serrurerie et Fonte.

Toutes les pièces de serrurerie seront de bonne fabrication; elles seront reçues par le directeur des travaux avant leur emploi.

Fers
Fonte.

Les fers et les boulons seront de 1^{ère} qualité. La fonte sera de 1^{ère} qualité sans gersure.

ni filure, bien sonore et bien moulée.

Couleurs
et
Verres

Peinture et vitrerie.

Tous les couleurs employées seront de 1^{re} qualité.
La céruse bien pure, sans chaux ni baryte.
Les verres seront de 1^{re} qualité, leur épaisseur
sera $1\frac{1}{2}$ au moins.

Chapitre III.

Mode d'exécution des travaux

Terrassements

L'excédent des déblais sera transporté
aux endroits désignés par l'architecte.

Le fond des rigoles de fondations des
murs sera dressé de niveau.

L'entrepreneur sera responsable des
éboulements, et devra prendre, au besoin, les pré-
cautions nécessaires pour s'en garantir.

Mçonnerie.

Tous les matériaux seront reçus et vérifiés avant
leur emploi.

Mortier.

Le mortier employé pour toutes les
mçonneries sera composé en volume de deux parties
de sable pour une partie de chaux éteinte.

Il sera corroyé avec aussi peu d'eau que possible
jusqu'à ce que le mélange soit intime. On ne
fera jamais que le mortier nécessaire pour
la journée.

Mçonnerie
en moellons

Cette mçonnerie sera faite à bain de
mortier, et en liaison on emploiera vers les arêtes
et aux parements extérieurs les plus forts moellons
dont on pourra disposer.

Les moellons seront placés à la main

et serrés par glissement les uns à côté des autres, de manière que le mortier reflue à la surface par tous les points. Ils seront frappés et tassés avec le manche du têt. Ceux qui se casseraient seraient repris, nettoyés et employés avec du nouveau mortier. Les joints et intervalles, bien remplis de mortier, seront garnis d'éclats de pierre, enfoncés et serrés, mais de manière que chaque moellon ou éclat soit toujours enveloppé de mortier.

Les maçonneries de moellons seront successivement arasées dans le plan des assises et pierres de taille.

Les pierres régulières, au gré de l'architecte, être jamais
régulières, avec des joints et assises, à l'exception de trois assises et joints.
Les décharges seront pratiquées au-dessus des linteaux, et des vides seront laissés sous les appuis pour en prévenir la fracture.

La maçonnerie de moellons sera fournie d'une quantité de libages ou pierres passantes, telle qu'il en existe un par mètre carré de surface.

Maçonnerie
en moellons
smillés.

Les moellons smillés auront leur parement taillé à la fine pointe, et entouré d'une ciselure de deux centimètres, il sera ainsi sauf le volume semblable à la pierre de taille. La largeur des lits et joints sera de un centimètre, ils n'auront pas moins de 0,25 de queue.

Toutes les prescriptions indiquées ci-après pour la maçonnerie en pierre de taille seront d'ailleurs appliquées avec le plus grand soin à celle en moellons smillés.

Maçonnerie
en pierre
de taille.

La pierre de taille, tant des lits et joints que des parements de cette pierre, sera soignée, de manière à offrir avec des faces

parfaitement dégauchies, des arêtes correctes et des joints d'épaisseur uniforme.

Les assises seront réglées à la hauteur qui sera prescrite en cours d'exécution et l'appareil à bandeau sera partout détaché d'une manière régulière du crépissage par des ciselures dressés, au ravalement.

La pose sera faite à bain de mortier de chaux et sable siliceux formant une épaisseur régulière d'un centimètre sur lequel chaque bloc sera assujéti à la pince ou au mail, sans cale, si ce n'est à l'extrémité des queues dans les maçonneries et sans coulés, même dans les joints montants qui devront avoir 6 à 8 ^m/₁₀ et être pleins de mortier ferme.

Les gauches, s'il en existait à la taille, seront laissés en balivres pour être effacés par le dérasement du tas ou par le ragrément qu'il faudra faire après l'achèvement de l'œuvre pour obtenir une parfaite régularité des formes.

Après ce ragrément les joints seront vidés sur une profondeur d'au moins 0,04 cent. bien lavés, puis remplis de nouveau mortier fin, fortement refoulé et lissé après que les faces auront été lavées et cordées pour donner une couleur uniforme.

Toute pierre de taille écornée ou ayant des épaisseurs dans les parements sera refusée.

Le crépis sera à grain d'orge ou rustique, à mortier de chaux hydraulique et sable fin de rivière de Sansais, il sera

Crépis

formé de deux couches recouvrant ensemble le moellon d'une épaisseur d'un centimètre environ de manière à bien dresser et dégauchir les surfaces et à former des angles rentrants bien droits.

Enduit

L'enduit sera à deux couches, la première au mortier de chaux hydraulique et sable, et la deuxième au plâtre.

Béton

Le béton sera composé de mortier de chaux hydraulique et sable (1 partie de chaux pour 2 parties de sable, et de pierres cassées à 0,06). On prendra un volume de mortier pour un et demi de pierres cassées, le mélange sera fait sans addition d'eau, et bien tassé.

Bois.

Charpente.

Tous les bois mis en œuvre, s'ils ne sont pas de sciage, seront équarris à vive arête avec les coupes et dimensions exactes données par les dessins et ordre de service s'il y a lieu.

Il ne sera toléré aucun démaigrissement ni sur les arêtes, ni sur les faces.

Toutes les pièces qui entrent par leur bout dans les maçonneries, devront être enduites d'une couche de coaltar.

Ardoises

Couverture et Lingerie.

La couverture sera en ardoises, ^{filles rippons} carrées, fortes, de 0,297 sur 0,216 avec épaisseur de 0,008 à 0,010, à crochet, N° 2 fil 16, posées sur liteau de 0,018 d'épaisseur à 0,050 de largeur en bois blanc.

Zinc

Toutes les parties de toiture dépassant les murs seront garnies de voliges blanchies.

La feuille de zinc sera établie de manière

à ce que la longueur soit toujours dirigée dans la direction de l'écoulement des eaux.

Les chemaux seront soudés à recouvrement et fixés avec des pattes entaillées dans la semelle.

Cuyaux

Les tuyaux de descente seront maintenus avec des colliers en fer à pointes, scellés dans le mur.

Ils seront assemblés et posés d'aplomb avec cordes suivant les indications données en cours d'exécution.

Exécution des travaux

Menuiserie.

Tous les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux ordres de l'architecte et aux conditions imposées au cahier des charges.

L'entrepreneur ne pourra commencer aucune partie des travaux sans un ordre ou un dessin de l'architecte qui fixera l'espèce et la dimension des ouvrages, les détails d'exécution, le système d'assemblage, les profils, les moulures, la nature des bois à employer et autres indications auxquelles ces travaux pourraient donner lieu.

Travaux exécutés sans ordres.

Les travaux exécutés sans ordres seront déposés et enlevés si l'architecte le juge convenable et l'entrepreneur sera passible de tous les frais et dommages qui en résulteront.

Façon et mise en œuvre

Serrurerie.

Tous les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux conditions imposées pour le cahier des charges.

Toutes les façons seront exécutées avec le

plus grand soin, et selon les ordres de l'architecte, les assemblages parfaitement ajustés, les montants ou traverses bien alignés et les fers sans cassures.

Tous les objets de quincaillerie et de serrurerie seront ajustés et mis en place avec le plus grand soin. Les entailles nécessaires seront bien soignées, et auront exactement la longueur, la largeur et la profondeur des serrures ou des fers, de telle sorte que chaque objet effleure exactement le bois sur un plan parfaitement droit, et les clous, les rivets et les vis seront bien ajustés.

Mais en outre, l'entrepreneur demeurera toujours responsable de la force, de la qualité et de la quantité des vis, clous et pattes à employer pour fixer et attacher très solidement tous les objets de serrurerie et de quincaillerie.

Peinture et vitrerie.

Toutes les couleurs seront bien broyées et détrempées à l'huile de lin, pour les ouvrages extérieurs on ne coupera pas l'huile avec de l'essence, mais pour les seconde et troisième couches à l'intérieur, on détrempera les couleurs avec $\frac{1}{2}$ d'essence.

Tous les fers et fonte seront passés à deux couches de minium avant leur pose, sans que l'entrepreneur ait droit à aucune plus-value pour ce travail.

Les carreaux de verre devront être coupés justes, suivant la place qu'ils devront occuper; ils seront retenus par un nombre suffisant de pointes, et garnis d'un rivet de mastic à l'huile.

Peintures

Vitrerie

Chapitre IV.

Manière d'évaluer les ouvrages.

Mode d'évaluation
en général

Tous les travaux exécutés par l'entrepreneur seront payés d'après le prix du bordereau annexé au marché, déduction faite du rabais.

Les prix seront applicables au métrage réel des ouvrages. Les métrages seront dressés d'après les dessins et autres documents remis à l'entrepreneur, d'après les profils levés et les attachements pris par l'architecte.

Les ouvrages seront évalués conformément aux règles de la géométrie et suivent la valeur légale des poids et mesures, d'après leurs formes et leurs dimensions réelles en œuvre, en n'admettant toutefois que les dimensions prescrites soit par les dessins par le devis ou la série de prix, soit par des ordres de service et sans avoir égard par conséquent aux excédants que l'entrepreneur pourrait avoir donné de son chef, soit aux matériaux soit aux diverses parties des ouvrages.

Fouilles

Terrassements.

Les déblais seront toujours mesurés dans les fouilles sans tenir compte d'aucun foisonnement.

Il ne sera donné aucune plus-value ou indemnité pour le rocher trouvé dans les déblais quelle qu'en soit la nature et la dureté et quelque soit la proportion dans laquelle il pourra entrer dans le cube des terrassements.

Les déblais seront comptés au mètre cube. Le prix comprendra toute la main-d'œuvre, charge et transport à la brouette dans.

Maconnerie
de moellons

l'étendue du terrain.

Cette maçonnerie sera mesurée et payée au mètre cube, vide, pierre de taille, maçonnerie de briques et carrière, linteaux en bois, déduits.

Maconnerie
de pierre de taille
et de moellons smillés

Les maçonneries de pierre de taille et de moellons smillés, seront aussi comptées au mètre cube et mesurées sur l'exécution. Le prix comprendra toutes les fournitures et main d'œuvre quelconques, notamment celle de la taille, ravalements et des rejointoiments.

Crépis

Pour les moellons smillés, y compris le rejointoiment de 0,04 de profondeur au ciment.

Les crépis et enduits seront payés au mètre carré, vides et pierre de taille déduits.

Mesurage

Charpente.

Tous les bois de charpente seront payés au mètre cube.

Les prix de charpente comprennent d'ailleurs tous les refouilllements nécessaires dans les maçonneries, la pose de tous les fers relatifs à ces charpentes, les scellements et la mise en place définitive des bois.

Ils prennent, en outre de la fourniture et de la pose, le transport, les échaffaudages, le montage, la mise au levage et généralement toute la main d'œuvre et fournitures nécessaires pour l'exécution complète des ouvrages; notamment les clous et pointes au-dessous de douze centimètres de longueur pour la pose des chevrons et madriers, ainsi que des boudoirs. Les modifications qui pourraient être introduites dans le plan de la charpente ne sauraient lieu à aucun plus-value pour l'œuvre.

Couverture et Finguerie.

Couverture

La couverture sera payée au mètre carré, tous vides déduits. Le prix comprendra la fourniture et la pose des ardoises, des crochets du battis ou voliges, des avances, et généralement toute main d'œuvre et fourniture.

Linc

Les dalles et les tuyaux seront payés au mètre linéaire, mis en place. Le prix comprendra les colliers, crochets galvanisés, et tous les accessoires pour fixer solidement ce travail.

Menuiserie.

Les parties de menuiserie, comptées en surface, seront mesurées suivant leur surface réelle en œuvre, quelque soit le déchet qu'aient pu subir les bois par suite de la mise en œuvre ou de la pose.

Tous les vides seront déduits à l'exception de ceux des châssis et des croisés destinés à recevoir les verres.

Planchers

Les planchers seront mesurés sans aucune plus value pour encadrements, ou pour tours des murs des foyers. Les prix comprennent la valeur des replanissages.

Frais accessoires

Les prix de menuiserie comprennent tous les refouillements, les feuillures, les trous de scellement dans les maçonneries et les entailles dans les pièces de charpente. Ils comprennent les tampons nécessaires pour clouer toutes les menuiseries et les scelllements de ces tampons; les vis à bois nécessaires, de telle sorte que, moyennant ces prix, les menuiseries doivent être mises et fixées en place, sauf les pattes comprises dans la serrurerie.

Cloison

Plâtrerie

Ce travail sera payé au mètre carré pour toute fourniture et main d'œuvre, vides et poteaux d'huïserie déduits.

Serrurerie.

Les ouvrages seront payés au poids, au mètre linéaire, au mètre superficiel ou à la pièce, conformément aux classifications prévues par la série. Les prix comprennent d'ailleurs l'ajustage, la pose et tous les frais accessoires.

Peinture

Peinture et vitrerie.

La peinture sera payée au mètre carré. Pour les portes pleines on comptera la surface double de la menuiserie, et pour les châssis et portes vitrés celle des deux faces sera comptée à une fois et demi; la surface de la croisée ou porte mesurée carrément sur une face.

Vitrerie

La vitrerie sera payée au mètre carré de surface effective.

Chapitre V. —

Clauses et conditions générales.

L'entrepreneur sera soumis aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des bâtiments communaux et départementaux en date du ^{1^{er} mai 1902} ~~1^{er} mai~~ 1896, en tout ce et à quoi il n'est pas dérogé par ce devis.

Réception provisoire

La réception provisoire ne pourra être faite qu'autant que la totalité des travaux

compris dans l'entreprise sera achevée.

Le délai de garantie d'un an commencera à courir à la date du procès verbal de réception provisoire, et se continuera au-delà du terme, si besoin en est jusqu'à ce que les travaux aient été mis en état de réception définitive.

Dans tous les cas les travaux adjugés devront être terminés dans un délai de ^{quatre} ~~trois~~ mois à partir du jour de ~~l'adjudication~~ ^{le premier établissement de service}, sous peine de la mise en régie aux frais de l'entrepreneur, des travaux restant à faire à l'expiration de ce délai.

L'entretien des travaux jusqu'au jour de la réception définitive consistera à les maintenir conformes dans toutes leurs parties aux prescriptions du devis.

À défaut d'élection de domicile, les notifications relatives à l'entreprise seront valablement faites à la mairie de la C^m de la Courville.

Le montant du cautionnement à fournir en sus à la somme de trois cents francs. Ce cautionnement sera fourni en numéraire et devra être versé à la trésorerie générale préalablement à l'adjudication. Le reçu sera produit à l'appui de la soumission.

Toutes les copies de plans, profils et devis, ainsi que les frais d'affiches restent à la charge de l'entrepreneur, seront également à sa charge tous les frais de timbre et d'enregistrement. Le présent Devis et cahier des charges dressé par l'architecte soussigné.

La Motte, le 17 mai 1899

Modifié à Paris le 27
par l'architecte soussigné.

La Motte le 27 mai 1904

[Signature]

Approuvé:
Paris, le 27 mai 1904.
Pour le préfet
Le Secrétaire général.

Entreprise

Section de domicile

Cautionnement

Frais Divers

211
Département des Deux Sèvres.

Commune de la Couarde.

Construction d'un Temple.

Mémoire à l'appui du projet

La Commune de la Couarde est entièrement protestante et Despoignée de tout édifice ressemblant le caractère sacré qui demandent les cérémonies du culte. La nécessité de construire un temple s'impose donc par les raisons suivantes :

1^o Que la salle d'école servant actuellement de lieu de culte n'a pas le caractère d'un édifice religieux.

2^o Que le local du reste est insuffisant pour un service commun d'importance.

3^o Que cette salle d'école n'est en outre accordée que par faveur tolérante.

En conséquence l'architecte nommé a été chargé de rédiger un projet de construction d'un temple sur un terrain donné à cet effet par la Commune de la Couarde, le long du chemin n^o 7, de la Croix du Petit Bois au n^o 6, par la Couarde.

Le temple à construire aura les dimensions
suivantes:

8^m 50^{cm} de largeur en façade et 12^m 10^{cm} de
longueur, avec 4 contreforts de 0,80 sur 0,80
et une hauteur sous le plafond de 7^m

Sur le devant existant, il y aura une portique de
2^m de profondeur sur 3^m de largeur.

L'épaisseur des murs des fondations
aura 0,50. Elles seront fournies jusqu'au
terrain solide.

Pour les murs en élévation, il existera
un retrait de chaque côté des murs des fondations,
ils auront 0,50 d'épaisseur.

Dans le fond du temple, il existera
une Niche formant un coupé pour
servir de dépôt et de bibliothèque.

Pour le mobilier du temple il
se composera d'une tribune, d'une table
de Communion et de 2² bancs.

Toutes ces constructions qui devront
être faites en moellons de choix de première
qualité, avec mortier de chaux grasse
et sable calcaire du pays.

La pierre de taille formera des
moyeux, canaux et dalles.

Les bois seront le sapin rouge
du Nord, le chêne du pays de bonne
qualité et bien séché.

La couverture sera en ardoises
d'Angers, à cannelures fortes.

Les dalles et tuyaux de
descente seront en zinc n° 14

Le Directeur

Le présent mémoire duni frau
l'architecte, Soumequi.

A La Motte, le 17 mai 1899

J. Soumequi



Approuvé:
Ainst. le 7 avril 1904.
P. le Fiset
Le Suintaire Général.

